

Réponses aux questions posées lors de l'AGA 2021

1. CONGÉ DE COTISATION

Est-ce qu'on prévoit un congé de cotisation pour l'année 2022 ?

Non, ce n'est pas prévu pour 2022. Cela représente un gros montant et il y a d'autres investissements que l'APRHQ compte faire pour améliorer ses services. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui avait été approuvée lors de l'assemblée générale de 2020. C'était une façon de remercier les membres et de les faire patienter pendant la période de la pandémie. Au mois de décembre 2021, il y aura un prélèvement de 24 \$ sur la rente pour l'adhésion 2022. S'il y a d'autres événements qui requièrent à nouveau ce type de mesure, on en discutera au Conseil d'administration et ce sera soumis à l'Assemblée générale pour un vote.

2. DIFFUSION DE LA PROCHAINE AGA

Si l'année prochaine l'assemblée générale se tient en présentiel, serait-il possible de la transmettre également en webdiffusion pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ?

Il est très probable que nous réalisons la prochaine Assemblée générale en mode hybride. Elle se tiendra le 26 avril 2022 en mode présentiel et virtuel pour les membres qui ne peuvent pas être présents. Nous serons accompagnés par la firme Digicast, qui a l'habitude de cette formule.

3. CARTE D'IDENTITÉ DE RETRAITÉ

Est-il possible de se procurer une carte d'identité de retraité d'Hydro-Québec ?

Cela ne fait pas partie de nos discussions et il est peu probable qu'à l'ère de l'électronique Hydro-Québec en fasse une priorité. Rappelons-nous que l'essentiel, dans nos communications avec Hydro-Québec, c'est d'avoir en main son numéro de matricule.

4. PARTICIPATION À L'AGA

Combien de membres ont participé à l'AGA virtuel ?

Plus de 260 personnes.

5. RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS Pouvez-vous afficher les résultats du vote concernant l'élection des candidats ?

Nous avons convenu de ne pas les afficher par respect pour tous les candidats et de ne mentionner que les noms de ceux qui avaient été élus. La secrétaire d'élection reçoit la compilation détaillée. À noter que les données compilées par la firme Digicast sont sécurisées et certifiées. D'ailleurs Caisses Desjardins fait affaire avec cette firme pour toutes ses assemblées annuelles.

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de présentations des candidats ?

Avant de procéder comme on l'a fait, on a envisagé plusieurs scénarios :

- Faire des vidéos dans lesquelles les candidats se présenteraient
- Demander aux candidats de se présenter à tour de rôle en direct lors de l'AGA
- Adopter une façon plus traditionnelle à travers un texte de présentation et une photo.

Nous avons retenu la 3^e option. Rappelons que les membres ont reçu deux infolettres avec le lien pour les textes de présentation des candidats et que dès le branchement à l'AGA en direct, il était possible de télécharger des documents dont, entre autres, les textes de présentation des candidats.

7. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Pouvez-vous répéter la liste des candidats qui ont été élus ?

Michel Bergeron, Raymond Champoux, Yvan Cliche, Pierre Gagné et Marie-Françoise Marchis-Mouren.

Les élus ont un mandat de deux ans. En 2022, il y aura 5 autres postes vacants au conseil d'administration. Les élections se feront en Assemblée générale.

8. RECRUTEMENT DES NOUVEAUX MEMBRES

On constate un faible taux de recrutement de nouveaux membres en 2020. Quelles sont les démarches prévues pour remédier à ce problème ?

Voici les actions entreprises ou à entreprendre sous peu.

Dans le journal Action de décembre 2020, nous avons incité nos membres à faire la promotion de l'APRHQ auprès de retraités non membres. Nous vous réitérons le message, continuez à faire la promotion de vos Associations territoriales et de l'APRHQ, c'est plus important que jamais.

En ce qui concerne le recrutement, nous avons élaboré un plan d'action qui comprend plusieurs volets :

1. Les gens qui prennent leur retraite doivent recevoir toute l'information concernant la possibilité d'adhérer à l'APRHQ (avantages d'être membre, marche à suivre, etc.). C'est pour cette raison que nous sommes en contact étroit avec Hydro-Québec. L'entreprise est consciente du faible taux de recrutement en 2020 et cherche à résoudre cette situation avec nous.

Il y a eu des problèmes pour deux raisons. D'abord une réorganisation à Hydro-Québec a fait en sorte que le processus d'information aux futurs retraités est passé de l'unité Ressources humaines à l'unité responsable de la gestion des versements de la rente. Ensuite en raison de la pandémie, les employés sont en télétravail, ce qui rend

l'application de nouveaux processus un peu plus difficile. Il faut aussi être conscient qu'Hydro-Québec veut s'assurer, avant de convenir de façon définitive d'une solution, de respecter la confidentialité des données et d'éviter de trop augmenter la charge de travail de l'unité responsable.

L'APRHQ a donc fait des propositions à Hydro-Québec pour rattraper le déficit de recrutement de 2020 et pour instaurer de nouvelles façons de faire. Hydro-Québec montre beaucoup d'ouverture. Nous devrions donc avoir des solutions sous peu.

2. Faire appel aux membres soit par des articles dans le journal Action ou des infolettres en leur demandant de faire la promotion de l'APRHQ.

3. Utiliser des webinaires ouverts à tous les retraités pour rejoindre des non-membres et les contacter par la suite. Nous l'avons fait et cela a donné des résultats intéressants.

4. Utiliser les réseaux sociaux pour se faire connaître parce que les nouvelles générations de retraités ont des façons de faire différentes.

5. Faire appel aux Associations territoriales pour promouvoir l'APRHQ tout comme nous le faisons pour les Associations territoriales.

9. CHOIX DE LA FIRME COMPTABLE

Comment se fait le choix de la firme comptable que l'on a retenue ? Pourrait-on à la prochaine Assemblée générale nous proposer deux choix au lieu d'un ?

Ce serait possible dans la mesure où les soumissionnaires répondent à tous nos critères. Au départ, nous avons reçu trois soumissions et notre choix s'est porté sur Gosselin parce que c'est une firme spécialisée en OSBL (Organisation sans but lucratif) et il y en a assez peu au Québec.

Mentionnons qu'il est peu avantageux de changer de firme comptable sans raison majeure, car cela prend un certain temps avant que la firme connaisse bien le fonctionnement de l'organisation et soit plus efficace dans son travail de vérification. De plus, un changement de firme comptable implique des coûts supplémentaires liés à des vérifications de mise à niveau d'années antérieures. À noter aussi que les tarifs entre les différentes firmes sont similaires. Finalement, toutes les firmes doivent posséder les accréditations nécessaires de CPA (Ordre des comptables professionnels agréés) pour être en mesure de faire des activités de certification comptable (Mission d'examen ou audits).

10. COMMUNICATIONS IMPRIMÉES D'HYDRO-QUÉBEC

Serait-il possible de sensibiliser Hydro-Québec au fait que lorsqu'elle cesse les communications en mode papier pour ne fonctionner que de façon électronique, une partie des retraités ne reçoivent plus l'information ?

Nous sommes effectivement préoccupés par le fait qu'Hydro-Québec a beaucoup réduit ses communications par la poste. De plus, HydroPresse est devenue entièrement électronique et même si son format est très stimulant (vidéos, articles, etc.), il n'en demeure pas moins que plusieurs milliers de retraités n'y ont plus accès.

Nous avons sensibilisé les unités Ressources humaines et Communications à cet égard lors de nos rencontres statutaires. Il apparaît clair qu'Hydro-Québec ne reviendra pas en arrière et continuera à diffuser de l'information de façon électronique. Nous avons cependant convenu avec HydroPresse de réserver, dans notre Journal Action, quatre pages qui seront consacrées aux articles d'Hydro-Québec susceptibles de vous intéresser. Par exemple, dès le prochain numéro du Journal Action, il y aura, entre autres, un article sur les 50 ans de la Baie James. Le journal Action continuera à être envoyé par la poste à ceux qui le désirent.

11. DOCUMENT POUR LE RECRUTEMENT DES MEMBRES

Il serait intéressant d'avoir un document synthèse énumérant les avantages d'être membre de l'APRHQ afin de le partager avec nos amis Hydro-Québécois non membres.

Le document existe, il est sur notre site internet aprhq.qc.ca. Sur la page d'accueil, il suffit de cliquer sur l'onglet « Pourquoi et comment devenir membre » et de télécharger le dépliant « Invitation à adhérer ». Il serait néanmoins plus simple d'envoyer à vos amis le lien vers notre site web et de les inciter à se renseigner encore davantage et à consulter notre documentation.

12. RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC AUX QUESTIONS SUR LES ASSURANCES

Pourquoi Hydro-Québec a-t-elle cessé de répondre aux questions sur les assurances et transféré ce service à la SSQ ?

Lorsque nous étions assurés avec la Croix Bleue, nous avons constaté, dans certains cas, des différences d'interprétation entre la Croix Bleue et Hydro-Québec lorsque certaines personnes appelaient, par précaution, aux deux endroits. Ces personnes nous contactaient ensuite pour avoir une réponse claire et nous servions d'intermédiaire.

Pour éviter ce genre de situation, il a donc été convenu que la SSQ serait le seul interlocuteur en matière d'assurances. Cependant, soyez assurés que l'APRHQ sera toujours là pour vous soutenir en cas de litige.

13. DÉDUCTION FISCALE DE L'ASSURANCE MALADIE EN VOYAGE

Depuis le transfert à la SSQ, l'assurance maladie-hospitalisation, dans le module enrichi, a été divisée en deux volets, l'assurance santé et l'assurance voyage, ce qui fait que les cotisations de l'assurance voyage n'ont pas été comptabilisées en fin d'année à titre de frais médicaux. Donc, on ne peut plus les réclamer dans notre déclaration d'impôts. Est-ce normal ?

Effectivement, il y a une différence importante entre la Croix Bleue et la SSQ à cet égard. En ce moment, nous faisons des démarches auprès de Ressources humaines à Hydro-Québec. Le dossier a été transféré au Contentieux qui est en contact avec le Ministère du Revenu et nous devrions avoir une réponse claire au cours des prochains mois. Dès que nous saurons ce qu'il en est, nous enverrons une infolettre à tous nos membres.

14. SERVICE À LA CLIENTÈLE DE SSQ)

Est-ce que l'assurance collective représente quelque chose de nouveau pour la SSQ ?

Non, ce n'est pas nouveau. La SSQ s'occupe des assurances collectives d'autres grandes entreprises. Parfois certains de nos membres ont l'impression qu'on leur fournit des réponses incomplètes. Il faut être conscient que nous sommes dans une année de rodage. Il y a encore des questions à clarifier en raison de l'interprétation divergente entre ce que la Croix Bleue autorisait et ce que la SSQ autorise. Nous sommes en discussion avec la SSQ et sommes persuadés qu'au cours de l'année 2021, la situation va se stabiliser.

MFMM/ 2021-06-04